

27 janvier 1954 .

A la Rédaction
du Journal

Luxemburger Wort
Journal d'Esch
Letzeburger Journal
Zeitung vum Letzeburger Vollek

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir
publier l'article ci-annexé dans une prochaine édition de
votre estimé journal.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remerciements,
l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le comité
de l'Association des Parents :


secrétaire

5 février 1954.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le comité de l'Association des Parents prend la respectueuse liberté d'exposer à Votre Excellence ce qui suit :

Par la presse et par la radio il a été communiqué ces derniers jours que Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la France se propose d'intervenir à l'occasion des pourparlers actuels à la Conférence de Berlin auprès des Représentants de l'U.R.S.S. en vue du repérage et du rapatriement des sujets alsaciens et lorrains.

A ce propos le comité de l'Association se permet de vous demander, Monsieur le Ministre d'Etat, si vous ne voyez pas la possibilité de rallier à l'intervention du Gouvernement français une intervention simultanée et analogue en faveur des non-rentre luxembourgeois.

Dans l'attente que vous voudrez prendre la présente en bienveillante considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre très profond respect.

Pour le comité :

A Son Excellence

Monsieur Jos. BECH,

Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

L u x e m b o u r g .

Monsieur Pierre KNAFF
Directeur de la Croix Rouge
Luxembourgeoise,

17 février 1954.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

La question du libre exercice de la correspondance par les non-rentrés luxembourgeois présumés se trouver encore en partie en vie en U.R.S.S. avec leurs familles au Grand-Duché a fait dans les derniers mois l'objet d'une nouvelle intervention du comité auprès du Gouvernement, resp. par l'intermédiaire de ce dernier auprès de notre Ministre à Moscou. Or, dans sa dépêche du 23 novembre 1953 au Ministère des Affaires Etrangères le Ministre M. BLUM s'exprime à cet égard comme suit :

" Question de la correspondance des PW luxembourgeois :
" On m'a conseillé au Mindel de faire intervenir à ce sujet
" la Croix Rouge luxembourgeoise, vu que c'est la propre mis-
" sion des Sociétés de Croix Rouge de s'occuper des questions
" de correspondance.
" Il y a lieu d'exploiter cette possibilité, surtout après
" les affirmations des délégués URSS à la Conférence de Genève
" Pratiquement je prie votre Département de rédiger, conjointe-
" ment avec l'Association des Parents une note à transmettre à
" la Croix Rouge URSS par la Croix Rouge luxembourgeoise.....

Dans cet ordre d'idées et sans préjudice de l'intervention convenue devant avoir lieu par vos soins lors du Congrès de la Ligue des Sociétés de Croix Rouge en avril 1954 à OSLO, nous avons l'honneur de vous demander si vous seriez disposé à entrer en contact immédiat avec la Croix Rouge et le Croissant Rouge Soviétique en vous faisant l'intermédiaire pour la transmission d'une note dans le sens de la dépêche susvisée du Ministre M. BLUM.

28 avril 1954.

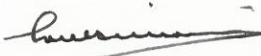
Commissariat au Rapatriement
Luxembourg.

Messieurs,

Se référant à l'article ci-joint paru dans la presse du 26 avril 1954 sous la rubrique "Sowjetische Schweigelager", le comité de l'Association des Déportés Militaires Luxembourgeois a l'honneur de vous prier de bien vouloir intervenir par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères auprès du Représentant du Grand-Duché à Moscou, S.Exc. Monsieur le Ministre René BLUM, en vue de faire établir si des ressortissants luxembourgeois prisonniers de guerre ont pu être affectés aux camps dont s'agit. Le comité de l'Association est d'avis que cette possibilité existe, étant donné qu'il a été établi suivant les renseignements recueillis et des cas effectifs vécus que des enrôlés de force de nationalité luxembourgeoise ayant appartenu tant à la WM qu'au RAD ont été incorporés d'autorité dans des formations SS.

Dans l'attente de vous voir donner à la présente les suites voulues, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le comité


président


secrétaire